

## HORAIRES D'OUVERTURE :

MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
	9H – 12H		9H – 12H
14H – 18H	14H – 18H	14H – 18H	14H – 17H

## TARIFS PRET DE LIVRES :

ABONNEMENT ANNUEL	13.00 €
CHEMINOTS ACTIFS, RETRAITES, AYANTS DROITS	5.00 €
PÉNALITÉ DE RETARD PAR SEMAINE ET PAR LIVRE	2.00 €
PRET DE LIVRES POUR LES VACANCIERS :	
• 1 MOIS	3.00 €
• 2 MOIS	4.00 €

Gratuité pour les **moins de 25 ans**, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA avec présentation d'un justificatif.

## TARIF PERTE CARTE-LECTEUR :

4.00€



# GUIDE DU LECTEUR



« Lire, c'est voyager ; voyager c'est lire. »

## CONTACTS :

**Médiathèque du Château**

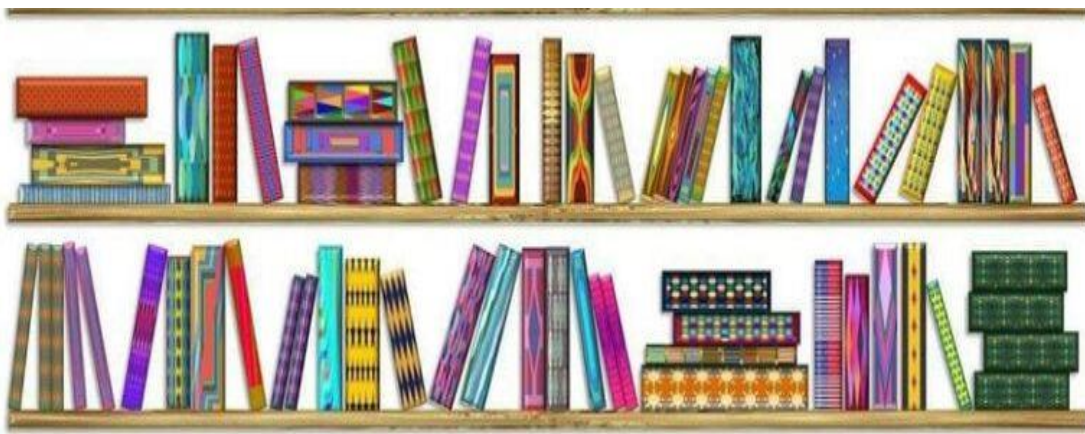
**6 Impasse du Château – 02500 HIRSON**

**Tel : 03 23 58 59 74**

**Mail : [bibliotheque.chateau.hirson@orange.fr](mailto:bibliotheque.chateau.hirson@orange.fr)**

**Site Internet : [mediatheque-hirson.net](http://mediatheque-hirson.net)**





## Les Collections :

**ADULTES :** Salle de prêts et salle « Documentaires »

On peut emprunter des romans, des documentaires, des bandes dessinées et des périodiques.

**JEUNESSE :** Salle « Jeunesse » et salle « Adolescents » au 1<sup>er</sup> étage

On peut y consulter ou emprunter des albums, des romans jeunes, des romans ado, des documentaires, des bandes dessinées, des périodiques, des premières lectures, des mangas et des comics.

## Le prêt : Comment emprunter un livre ?

Chaque lecteur, sur présentation de sa carte-lecteur peut emprunter 4 ouvrages à la médiathèque, dont une nouveauté au maximum et à la fois.

Durée du prêt :

- 3 semaines
- 2 semaines pour les nouveautés

**A l'expiration de ce délai, une lettre de rappel est envoyée et donne lieu au versement de pénalités.**

La prolongation d'un prêt de livre est possible si aucun autre lecteur n'a réservé cet ouvrage.

Une seule prolongation d'une durée de 14 jours peut être demandée sur chacun des prêts avant la date de retour des documents.

Simple et rapide, elle peut être effectuée par téléphone ou sur place.

La réservation d'un ouvrage peut être effectuée auprès des bibliothécaires, par téléphone ou sur le site de la médiathèque.

**Tout livre, perdu ou endommagé doit être racheté.**



## Adhésion :



Toute consultation sur place est gratuite.

Pour emprunter un ouvrage, le lecteur doit s'inscrire à la médiathèque. Lors de sa première inscription, se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent, de la carte d'actualisation pour les demandeurs d'emploi et pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie et signée.

Lors de la première inscription, une carte est remise au lecteur.

Durée de l'abonnement : 1 an à compter du jour de la première inscription. Le réabonnement est assujéti à la présentation d'un justificatif de domicile.

